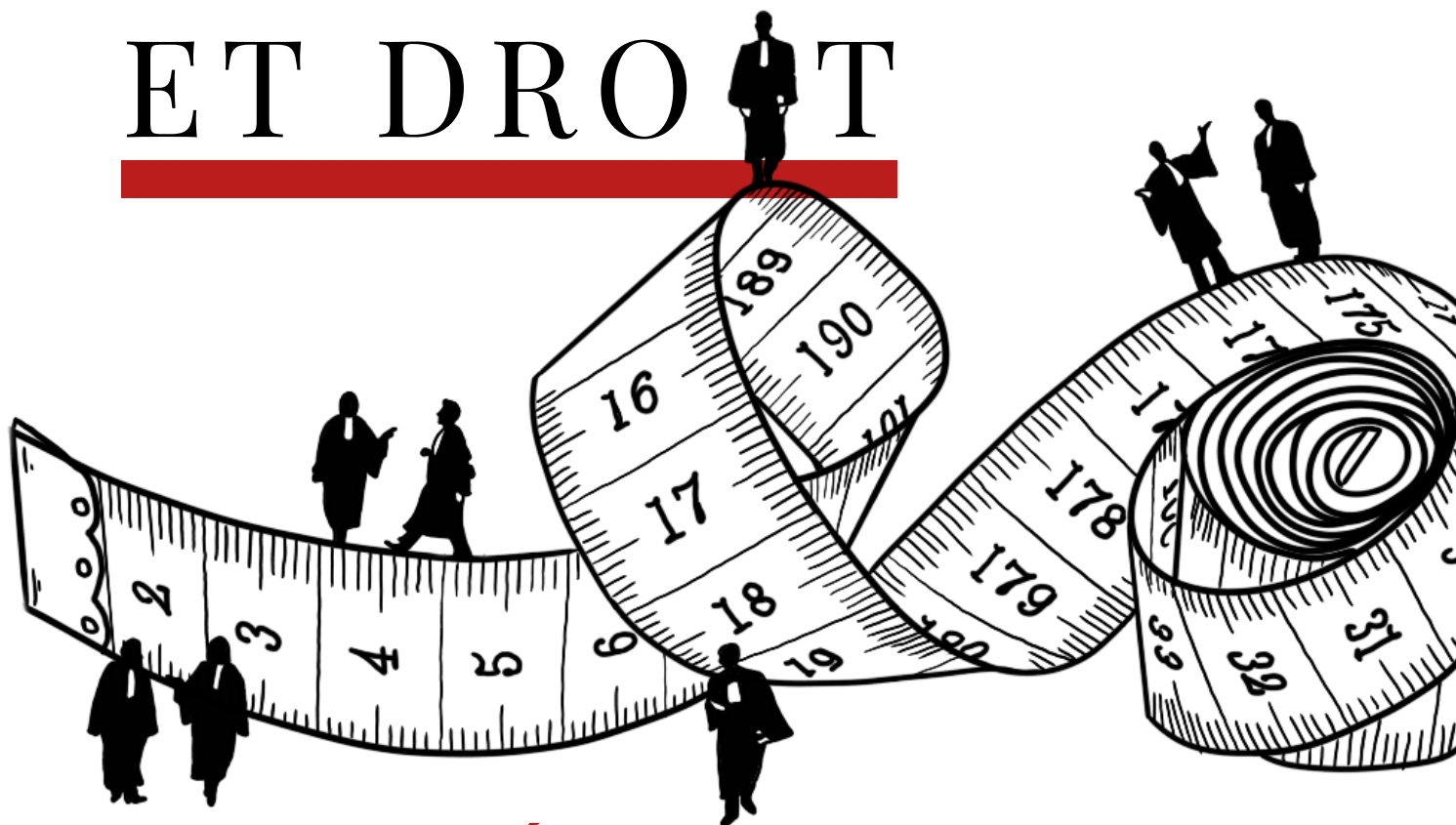


MESURE(S) ET DROIT



1-2 DÉCEMBRE 2022

Auditorium MS 001

Manufacture des Tabacs
Université Toulouse 1 Capitole

Inscription obligatoire

<https://ifrdroit.ut-capitole.fr>

1 DÉCEMBRE

13h30

Accueil des participants

14h00

Ouverture

M. Hugues KENFACK, *Président de l'UT1 Capitole* ; **M. Matthieu POUMAREDE**, *Doyen de la Faculté de droit et de science politique de Toulouse*
Mme C. MASCALA, *Directrice du CDA* ; **M. F. GARNIER**, *Directeur du CTHDIP* ; **Mme C. GINESTET**, *Directrice de l'IDP*

14h15

Propos introductifs

S. HORTALA, *MCF UT1 Capitole* ; **S. RANC**, *MCF UT1 Capitole* ; **R. SUTRA**, *MCF UT1 Capitole*

Mesure(s) en droit - Partie 1

Présidence : **S. RANC**, *MCF UT1 Capitole*

Réparations, barèmes et nomenclatures

14h30

Mesure et démesure : la difficile application du principe de réparation intégrale

H. CONTE, *MCF Université catholique de l'Ouest*

14h50

Référentiels et barèmes en matière de réparation du préjudice corporel

A. BLANC, *Doctorante Université Savoie Mont Blanc (USMB)* ; **C. QUEZEL-AMBRUNAZ**, *MCF USMB* et **V. RIVOLLIER**, *PR USMB*

15h20

Evaluer les indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse : quelle méthode et quelle utilité ?

R. DALMASSO, *MCF Université de Lorraine* et **C. SIGNORETTO**, *MCF Université Paris Cité*

15h45

Barémisation du contentieux familial

F. MAISONNASSE, *MCF Université Grenoble Alpes*

16h05

Discussion et Pause

Mesure(s) et droit des contrats

17h05

La mesure du déséquilibre significatif

A. VALMARY, *Doctorante UT1 Capitole*

17h25

La mesure des sanctions en nature

G. MAIRE, *MCF Université de Lorraine*

17h45

Discussion et Clôture de la journée

2 décembre

08h45

Accueil des participants

Mesure(s) et (in)fortune

Présidence : **S. HORTALA**, *MCF UT1 Capitole*

09h00

Mesurer la valeur due : l'instabilité monétaire devant la justice d'Ancien Régime

M. SERENI, *Chercheuse post-doctorante USMB*

09h20

Mesure de l'état de surendettement et débiteur propriétaire de son logement : quelle influence ?

S. DEVILLE, *MCF UT1 Capitole*

09h40

Mesure(s) en droit patrimonial de la famille

G. RUFFIEUX, *MCF Université Grenoble Alpes*

10h00

Discussion et Pause

VENDREDI

JEUDI

2 décembre

Mesurer le droit

Présidence : **S. HORTALA**, MCF UT1 Capitole

- 10h40 **Et si la "doctrine" mesurait, voire modélisait le droit ?**
J. BETAÏLLE, MCF UT1 Capitole
- 11h00 **La mesure du droit (du travail)**
Y. LEROY, PR Université de Lorraine
- 11h20 **Mesurer l'efficacité de la règle de droit à travers l'activité judiciaire**
J. DURET, Docteur, ATER Université Paris-Est Créteil
- 11h40 **Mesurer les chances de succès d'un procès**
M. DOCHY, MCF Université Lumière Lyon 2
- 12h00 Discussion et Pause méridienne

Mesure(s) en droit - Partie II

Présidence : **R. SUTRA**, MCF UT1 Capitole

Mesure(s) et performances

- 14h00 **Les mesures dans les sociétés cotées : pour qui, pour quoi ?**
M. ZOLOMIAN, MCF Université d'Angers
- 14h20 **La mesure de la performance sociétale des grandes entreprises**
M. LAROUER, MCF UT1 Capitole
- 14h40 **La mesure dans le droit public financier**
A. BARRO, Doctorant Université Jean Moulin Lyon 3
- 15h00 Discussion et Pause

Mesure(s) et criminalité

- 15h40 **Mesure de la délinquance : fait-on vraiment du droit pénal ?**
P. CAZALBOU, PR UT1 Capitole
- 16h00 **Quantifier l'imputabilité : possibilités et difficultés**
M. GARCIA, Psychologue clinicien, Doctorant Université de Bordeaux
- 16h20 Discussion
- 16h40 Clôture de la journée

Mesure(s) et droit

Que ce soit dans l'histoire ou dans l'actualité la plus proche, le droit a toujours été une question de mesure. Pour être l'art du juste et parvenir à l'équilibre, le droit nécessite constamment une évaluation. La balance n'est-elle pas d'ailleurs le symbole par excellence de la mesure ?

Le droit positif prend en compte de nombreux éléments de mesure. Cette évaluation s'effectue de manière plus ou moins arithmétique. Ainsi, l'évaluation des préjudices ou le calcul de la quotité disponible en matière successorale n'ont rien à voir, par exemple, avec la mesure du surendettement ou encore le chiffrage de la délinquance. De plus, la proportion ou la disproportion innervent de larges pans de la matière juridique et suppose aussi une évaluation, une mesure.

Dans toutes ces hypothèses, des questions méritent d'être posées : Que mesure-t-on ? Comment mesure-t-on ? Qui effectue ces mesures ? Le juge semble un acteur privilégié, le législateur également, mais ils ne sauraient être les seuls. Quels sont les outils permettant d'effectuer de telles mesures et quelle est leur efficacité, leur efficience (barème Macron, nomenclature Dintilhac, méthodes de calcul en matière de prestation compensatoire, etc.) ?

En outre, la question de la mesure du droit lui-même mérite d'être soulevée. La simplification du droit et la confiance dans la justice sont des préoccupations essentielles de notre société. L'actualité de l'open data des décisions de justice et la multiplication des legal tech renouvellent les interrogations à ce sujet. Peut-on ou pourra-t-on bientôt mesurer la qualité du droit ? Selon quels outils et dans quels objectifs ?

Le colloque organisé par le CDA, le CTHDIP et l'IDP se propose de participer à cette réflexion et d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

S. HORTALA, MCF UT1 Capitole - IDP

S. RANC, MCF UT1 Capitole - CDA

R. SUTRA, MCF UT1 Capitole - CTHDIP

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription obligatoire : <https://ifrdroit.ut-capitole.fr>

Renseignements : mesuresetdroit@gmail.com

Lieu de la manifestation :

Auditorium MS 001 - Manufacture des Tabacs

21 allée de Brienne 31000 Toulouse